

la femme qui restait à la maison toute la journée. Il était en colère parce que le gouvernement ne faisait rien et parce qu'il ne savait pas quoi faire de sa maison. C'était, lui aussi, un travailleur moyen qui avait investi toutes ses économies dans sa maison. Il avait travaillé très fort et il risquait maintenant de perdre son bien le plus précieux. En plus de tout cela, il se sentait tout à fait frustré parce que, d'un mois à l'autre et même d'une année à l'autre, le gouvernement fédéral ne prenait pas le problème au sérieux et ne faisait rien pour aider à le résoudre.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais lire une lettre de la famille Rapanos qui habite la rue Carnarvon, à Vancouver. La voici :

A l'automne de 1978, nous avons décidé de prendre ce que nous considérons comme une bonne initiative pour améliorer notre maison qui avait été construite en 1943 et pour aider à protéger notre famille contre la hausse des coûts de l'énergie. En outre, le gouvernement offrait un encouragement supplémentaire dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Après avoir obtenu trois évaluations, nous nous sommes renseignés sur la réputation de l'entrepreneur et nous avons demandé si la mousse d'urée-formol qu'il voulait utiliser était approuvée par la SCHL. Comme nous étions satisfaits à ces deux points de vue, nous avons fait faire le travail et nous avons par la suite reçu une subvention du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Nous avons constaté une odeur étrange et nous avons trouvé une tache humide sur le mur près d'une prise d'électricité, mais comme nous faisons aussi de la peinture à ce moment-là, nous avons cru que c'est de là que venait l'odeur même si elle a semblé persister pendant un certain temps après les travaux de peinture. A ce moment-là, nous n'avions aucune raison de soupçonner quoi que ce soit.

Depuis 1978, nous avons constaté certains faits :

1. A la fin de 1979, nous avons ramené à la maison notre bébé normal et en santé. Il a immédiatement commencé à avoir des problèmes bronchiques et respiratoires qui ont nécessité d'innombrables visites chez le médecin. Cet enfant a pris plus d'antibiotiques et de médicaments pendant ses deux premières années d'existence que bien des gens en prennent en vingt ans. A l'heure actuelle, son taux de croissance est bien inférieur à la moyenne même si son poids était normal à la naissance et nous sommes très inquiets des effets à long terme de ses problèmes respiratoires sur sa santé et sa croissance futures.

2. Quant à nous, nous avons nous-mêmes remarqué, surtout pendant l'hiver où les fenêtres restent généralement fermées, que nous nous levions pratiquement tous les matins, avec un mal de gorge, mais sans jamais avoir de rhume. Néanmoins, nous avons eu les symptômes du rhume beaucoup plus souvent depuis quelques années.

Nous avons fait ces observations avant de connaître les dangers de la MIUF pour la santé. Depuis son interdiction, nous avons eu connaissance d'un certain nombre d'autres faits en lisant des études sur le produit, en discutant de ses effets avec le personnel des services de santé de Vancouver et avec d'autres personnes dont la maison est isolée à la MIUF.

3. La dégradation de ce matériau instable ne fait aucun doute, même si c'est à une vitesse variable et imprévisible. Cette dégradation libère du gaz formaldéhyde.

4. On n'a pas établi de taux d'émission «sans danger» pour une exposition de longue durée de 24 heures sur 24 (comme dans le cas d'une mère et de son enfant qui restent à la maison). Le taux de 0.1 parties par million est un chiffre arbitraire tiré des recherches effectuées jusqu'ici. Le rapport final du comité consultatif d'experts du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur l'isolation à la mousse d'urée formaldéhyde d'avril 1981 indique la chose suivante :

«Le comité ne peut donc pas préciser quel est le taux d'émission de gaz formaldéhyde que l'on peut considérer comme étant sans danger.»

On n'a pas clairement établi si ce matériau était cancérigène, néanmoins on a constaté des cas de cancers sur des rats ayant été exposés pendant une période relativement brève à 6 ppm.

Le ministre vient de partir ce que je regrette beaucoup, car voici la suite de la lettre :

M. Ouellet, la santé de notre petite fille qui doit grandir dans cet environnement n'est-elle pas compromise? Ne serait-il pas «dangereux» d'avoir d'autres enfants? L'état de santé actuel de notre enfant nous préoccupe énormément. Nous en sommes donc venus à la conclusion que cette incertitude est insupportable et que nous devons obligatoirement faire enlever cet isolant de nos murs.

### Isolation à l'urée-formol—Loi

5. Les services de santé de la municipalité de Vancouver ont effectué une analyse dans notre maison (voir rapport ci-joint). D'après cette analyse, le taux de formaldéhyde était d'environ 0.05 ppm dans la maison et de 0.66 ppm à l'intérieur des murs ce qui veut dire que le gaz produit dans les murs peut continuer à contaminer l'intérieur.

Nous n'avons pas dans la maison de mobilier neuf ou de matériaux de finition qui auraient pu contribuer à accroître le taux de formaldéhyde et nous ne fumons pas.

En passant, c'est là le genre de raisonnement que j'ai entendu le ministre tenir à la Chambre pour se tirer d'un mauvais pas et en faire autant pour son gouvernement. La lettre se poursuit ainsi :

6. Récemment, nous avons trouvé une autre maison que nous aimerions acheter et nous avons découvert, après nous être adressés à trois agences immobilières différentes, que, même si la maison qui nous intéresse a été évaluée moins chère que la nôtre, la nôtre vaut en fait beaucoup moins sur le marché à cause de l'urée formaldéhyde. Une seule agence nous a déclarés que la présence de la mousse entraînerait une baisse de \$25,000 du prix de vente, alors que les deux autres ont proposé de la mettre à prix très bas en disant que les acheteurs éventuels manifestaient une «réticence considérable» à l'égard des maisons isolées à la MIUF.

Un agent nous a prévenus que plusieurs grandes banques refusaient d'accorder des hypothèques pour financer l'achat de telles maisons, alors que d'autres étudiaient chaque cas particulier.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que cela illustre encore une fois, de façon très humaine et très précise, la gravité de ce problème et la terrible situation dans laquelle se trouvent les propriétaires. La lettre se poursuit :

Dans cette affaire de mousse isolante, où le gouvernement a agi à titre de promoteur du produit par l'entremise de la SCHL (et, semble-t-il, de RAPCO), il faudrait prendre immédiatement des mesures radicales. Si vous n'indemnisez pas complètement les intéressés, comment votre ministère pourra-t-il jamais avoir le respect des sociétés privées auxquelles il demande de retirer du marché des produits défectueux. C'est là un exemple terrible de deux poids deux mesures.

Le fait demeure que l'on a induit les gens en erreur sur l'efficacité et la sécurité de la MIUF lorsqu'on a approuvé son emploi. Depuis, votre gouvernement a pleinement reconnu le problème et a établi un programme d'indemnisation.

Monsieur le ministre, pourquoi prévoir une indemnisation incomplète? Nous pouvons prouver que ce produit se traduit par une perte économique réelle et qu'il a, croyons-nous, des effets néfastes sur la santé; comment se fait-il alors que nous soyons pénalisés et que nous devions payer en tout ou en partie pour faire enlever cet horrible matériau de nos maisons alors que nous avons agi de bonne foi. Qu'est-ce que c'est que cette justice qui aide les uns mais pas les autres? Votre proposition est insuffisante, injuste et discriminatoire.

● (1550)

Cette substance se décompose et une cote de .5 ppm n'est ni sûre ni constante. Il serait irréfléchi d'élever des enfants dans une atmosphère contaminée par cette substance ou le champignon qui s'y trouve 24 heures par jour. Une solution très coûteuse et qui n'en serait pas une, serait de vendre la maison, ce qui ne ferait que déplacer le problème.

Nous sommes donc d'avis qu'il faut enlever cette substance dangereuse qui se trouve dans notre maison et—nous tirons cette conclusion des données du Conseil national des recherches—car notre maison s'est dépréciée et chose encore plus importante en envisageant le problème logiquement nous sommes vraiment inquiets pour notre famille et son avenir.

Cette lettre vient de Bill et Marylin Rapanos. Elle exprime de façon typique ce que ressentent de très nombreux propriétaires de maisons isolées à la MIUF. Je crois que le seul aspect positif de toute cette affaire, c'est que les propriétaires de toutes les provinces canadiennes sont tellement en colère qu'ils ont formé des groupes de pression très militants. Il sont déterminés à ne pas accepter le programme d'indemnisation insultant que leur propose le gouvernement et que vise, bien entendu, le bill C-109 à l'étude.